



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 mai, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 12/05/22 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

Début de la séance : 17 h 00

Fin de la séance 19 h 00

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme			X	M. VIDALON
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique			X	Mme FOUGA
VERNARDET Blandine	X			
MAS Jean Pierre			X	M. MOUNIQ
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe	X			

Déroulement de la séance

Mme ALBERT Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente réunion du 15/04/22 est adopté à l'unanimité hormis Mme VERNARDET et M. SPITERI absents lors de cette séance.

DL/70, 71 et 72-05-22 Droit de préemption sur les ventes

Le conseil municipal, à l'unanimité ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Mme BERTON Séverine résidence Myrtilles III
- M. BERNARD Sébastien résidence Moudang II
- M. GROUSSET Philippe résidence Moudang I

DL/73-05-22 Renouvellement concession pour l'activité « chiens de traîneaux » à Lacoueou

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 15 avril dernier, le conseil municipal a accepté de renouveler cette convention avec une redevance annuelle de 400 € TTC.

Monsieur Le Maire indique que pour des raisons d'équité entre les prestataires (parcours aventure, activité « cycles » notamment) il a été proposé à M. FRATTINGER une redevance annuelle de 5 000 € TTC, calculée au prorata de la durée d'exercice de l'activité « chiens de traîneaux ».

Ainsi, la redevance mensuelle serait de 416.66 € TTC par mois, soit 1 666.64 € TTC pour une durée d'exercice de 4 mois.

Après interrogation par Mme VERNARDET, il est précisé que la redevance d'occupation du domaine public pour les prestataires exerçant leur activité sur les hameaux du village, la base du calcul est de 5 000 € TTC appliquée à la durée d'exercice de l'activité.

Pour les prestataires qui pourraient œuvrer sur la station de Piau Engaly, une autre base de calcul pourrait être appliquée, compte tenu de la fréquentation du site et de l'attractivité de l'activité proposée à la clientèle.

Adopté à l'unanimité.

DL/79-05-22 Occupation du domaine public au Pont du Moudang par l'enseigne INTERSPORT

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'enseigne INTERSPORT à occuper le domaine public sur la rive gauche du Pont du Moudang pour exercer l'activité de location et encadrement de vélos, trottinettes et quad bike électrique.

Le montant de la redevance est fixé à 416.66 € par mois, soit un montant total de 1 249.98 € TTC pour 3 mois d'exercice.

DL/74-05-22 Mise à disposition de Mme Maria ALINS CAMPO, salariée de la SEML Aragnouet Piau Engaly, à la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition par la SEML Aragnouet Piau Engaly de Mme ALINS CAMPO au service technique de la commune pour renforcer les équipes existantes.

La commune remboursera à la SEML Aragnouet Piau Engaly le salaire, les primes et avantages divers effectivement versés au salarié, les charges sociales patronales, les indemnités de congés payés.

DL/75-05-22 Désignation d'un référent au conseil d'administration de la Fédération Départementale des Offices de Tourisme des Hautes-Pyrénées

En remplacement de Michel CASTET, malheureusement décédé, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal qui accepte à l'unanimité, de désigner Mme Blandine VERNARDET pour siéger au conseil d'administration de la FDOT.

DL/76 et 77-05-22 Travaux du foyer communal de Fabian

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de rénover la foyer municipal. Les nouvelles menuiseries ont été posées. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 50 862.65 € HT et le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder au règlement de cette somme à l'entreprise SOCABAT.

Monsieur Le Maire indique que le montant total des travaux avait été estimé à 135 000 € HT, l'Etat a attribué la somme de 50 000 € au titre de la DETR 2021 et M. Le Préfet vient d'attribuer la somme de 30 000 € supplémentaires au titre de la DETR 2022. Ainsi le montant total de l'aide financière de l'Etat est de 80 000 €, soit 59 % du montant de l'opération.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux non réalisés à ce jour, à savoir peinture, sols, chauffage et électricité pour un montant de 81 977.38 € HT.

DL/78-05-22 Fixation de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2023

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'Etat vient de publier les nouveaux tarifs de la taxe de séjour applicable en janvier 2023. Les modifications ne concernent que les palaces, les hôtels de tourisme et résidences de tourisme 5* et les hôtels et résidence de tourisme 4*.

La commune est concernée par le tarif des résidences de tourisme 4* qui passe de 1.50 € à 2.40 €.

Mme VERNARDET indique que les derniers tarifs de la taxe de séjour avaient été calqués sur ceux appliqués par la communauté de communes Aure Louron.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative et précise que seules 3 communes sont concernées par les résidences de tourisme 4* (Aragnouet, St Lary et Peyragudes) et dans la mesure où les autres tarifs ne sont pas modifiés, Aragnouet peut valablement délibérer sur ces nouveaux tarifs.

DL/80-05-22 Organisation du temps de travail - 1607 h

Mme FOUGA, 1^{ère} Adjointe, présente la nouvelle organisation du temps de travail afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi relative à la transformation de la fonction publique qui spécifie que les agents doivent accomplir 1607 h de travail annuel effectif.

Pour les agents travaillant 5 jours par semaine

Cycle horaire hebdomadaire de 35 h 50 du lundi au vendredi

Pour les agents travaillant 4 jours par semaine

Cycle horaire hebdomadaire de 36 h 20 du lundi au vendredi

Pour les services périscolaires et petite enfance

Cycle annuel de 1 607 h

Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité sera instituée par tout autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Prise d'effet au 01/06/22.

Mme La 1^{ère} Adjointe précise que cette organisation du temps de travail a été validée par le Comité Technique du Centre de Gestion 65, conformément aux règles en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

DL/81-05-22 Instauration de l'indemnité pour le travail du dimanche et des jours fériés

Considérant les arrêtés du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992, le conseil municipal, à l'unanimité et sur proposition de Mme La 1^{ère} Adjointe et M. Le Maire, décide qu'à compter du 01/01/22 les agents titulaire et non titulaires de la commune percevront l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés.

DL/82-05-22 Attribution d'un logement communal à SEML Aragnouet Piau Engaly

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le logement communal n° 21 situé à Eget Cité à la SEML Aragnouet Piau Engaly pour un loyer mensuel de 319.43 €.

DL/83-05-22 Demande de subvention FAR pour la réalisation de travaux de voiries communales 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil Départemental une aide financière à hauteur de 50 % pour la réalisation de travaux de voiries communales estimés à 50 000 € HT.



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2022

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Requalification du cœur de station

Monsieur Le Maire rend compte au conseil municipal l'état d'avancement des travaux de requalification du cœur de station. Les travaux de rénovation des vitrines des commerces devraient débuter par le centre commercial n° 3, les copropriétaires étant moins nombreux.

Construction d'une résidence de tourisme

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de travail se tient toutes les trois semaines. Le marché d'appel d'offre devrait être lancé prochainement pour un achèvement des travaux en décembre 2023 pour une mise en service début 2024.

Travaux bâtiments petite enfance

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le montant des travaux engagés à l'école s'élève à 165 000 € et les travaux du foyer à 135 000 €. Pierre GAUCHET indique qu'il faudra solutionner la fuite qui provient du toit du foyer avant de réaliser les travaux complémentaires.

Réaménagement du local du Pont du Moudang

Mme FOUGA, 1^{ère} Adjointe, rend compte au conseil municipal de l'état d'avancement du projet de réaménagement du local du Pont du Moudang. Les devis reçus pour la cuisine avoisinaient les 70 000 €. Ce montant dépasse l'enveloppe prévue et il a été demandé à l'architecte de refaire une consultation.

Projet de réalisation de micro centrales hydroélectriques

Monsieur Le Maire rappelle que 3 projets sont en cours sur :

- La Neste de Badet
- La Neste de Saux
- La Neste de Couplan

Et donne lecture du dernier mail du cabinet SERHY en charge des études de la micro centrale de la Neste de Couplan. Les études ont bien avancé. Le cabinet doit demander l'autorisation au département de créer un piste depuis la route des lacs et négocier avec un propriétaire privé pour l'implantation de l'usine.

Plan local de gestion pour le classement de la chapelle à l'UNESCO au titre des chemins de St Jacques

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler le plan local de gestion. Cette procédure est engagée avec le Conseil Départemental et Cécile DELAUMONE, guide conférencière au Pays d'Art et d'Histoire. C'est cette dernière qui rédigé le nouveau plan local de gestion.

Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à participer à une réunion de travail avec la commune de Jézeau qui fait aussi partie de ce renouvellement, le 31 mai à 15 h 30.

En outre, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Le comité interrégional du bien culturel « Chemins de St Jacques de Compostelle » se réunit les 23 et 24 juin en Aveyron. Les conseillers qui le souhaitent peuvent y participer pour représenter la commune.

Résultat de la location de la Maison du Hourc

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des chiffres relatifs à la location de la maison du Hourc :

- Hiver 2020/2021 : 13 449 €
- Hiver 2021/2022 : 15 774 €
- Eté 2021 : 4860 €

La location de ce bien communal fonctionne très bien.

Philippe SPITERI indique que le poêle à granules présente un dysfonctionnement qu'il conviendrait de solutionner.

TSF du Hourc

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour l'instant le TSF du Hourc est interdit à l'exploitation en raison d'un problème sur les sièges. La SEML essaie de trouver des sièges d'occasion. L'autre solution serait de condamner un siège sur deux pendant l'exploitation.

Une discussion s'engage sur le devenir de ce télésiège, le premier de la station de Piau Engaly. Monsieur Le Maire précise que les organismes bancaires ne feront pas de prêt pour une remontée mécanique implantée à 1 400 M, compte tenu des aléas de l'enneigement à cette altitude. Blandine VERNARDET comprend que les habitants de la commune soient attachés à ce télésiège. Néanmoins, il faut réfléchir à une autre alternative sur ce secteur, notamment dans le cadre du projet Natura Piau.

Sécurité routière trafic poids lourds

Mme FOUGA fait part de la demande de Dominique CASTET, dont elle est détentrice d'une procuration, à savoir qui est en charge de la sécurisation de la RD 929, notamment en raison de l'important trafic des poids lourds qui traversent les hameaux de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle que son arrêté municipal visant à réglementer le trafic des poids lourds a été annulé au tribunal administratif de Pau en raison du fait que la RD 929 est classée « route à grande circulation ».

Les points les plus sensibles sont la traversée des hameaux

- Aragnouet Village
- Pont du Moudang
- Eget Cité

Une réflexion doit être engagée pour trouver des solutions adaptées (feux de limitation de vitesse, instauration de zones « 30 »...).

Ressources humaines

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le responsable des équipes techniques a déposé sa démission.

Le recrutement du directeur des services techniques est toujours en cours. Très peu de candidatures sont parvenues.

En outre, le directeur administratif et financier a fait savoir son départ fin octobre pour rejoindre une autre collectivité.

LE MAIRE,

Jean MOUNIQ.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Nathalie ALBERT.